



Le simplificateur d'événements ★★

Mon modèle de règlement intérieur

Sur **We Peps**, nous vous recommandons de définir au mieux votre règlement intérieur. En acceptant nos Conditions Générales, chaque Guest We Peps accepte votre règlement intérieur. En cas de litige, dommage ou tout autre conflit, celui-ci vous sera d'une grande utilité !

Retrouvez ci-dessous, quelques unes de nos recommandations

Préambule

Les informations ci-dessous sont déjà inscrites dans votre récapitulatif de réservation.

Durée de location

Spécifiée dans l'annonce et définie dans le récapitulatif de réservation généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande réglée.

Arrivée et départ

Spécifiée dans l'annonce et définie dans le récapitulatif de réservation généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande réglée.

Equipements mis à disposition

Spécifiés dans l'annonce et définis dans le récapitulatif de réservation généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande locataire réglée.

Capacité d'accueil maximum acceptée

Spécifiés dans l'annonce et définis dans le récapitulatif de réservation généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande locataire réglée.

Voici des recommandations que vous pouvez ajouter dans le cadre **Règlement intérieur** de votre annonce

Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.

– La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

– Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique.

– Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause. Consignes de sécurité et de bienséance

– Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

– En cas d'urgence, veuillez avvertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police). Des extincteurs ont été placés dans le logement.



Forfait ménage

WE PEPS S.A.S. 42 rue de Maubeuge 75009 Paris, France contact@we-peps.fr 01 71 86 95 81
Société au capital de 10 000€ 828 253 161 R.C.S. Paris Siret 82825316100016 TVA intra. FR26828253161 APE 7990Z

– Un forfait Ménage s'applique en fin de séjour.

Dans ce cas, le forfait ménage (dont le montant est indiqué dans la réservation) comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle. Le "Guest" restituera le logement loué en bon état de propreté. Si des objets sont brisés ou détériorés, l'"Hôte" pourra réclamer leur valeur de remplacement. L'accès à la cuisine et à ses équipements est inclus dans la location sous réserve de les nettoyer et de reprendre toutes nourritures et boissons (le forfait ménage n'incluant ni la vaisselle, ni l'entretien des équipements tels le four, la cuisinière, la cafetière, etc).

– Un forfait Ménage ne s'applique pas en fin de séjour : le Guest en a la charge.

Le "Guest" restituera le logement loué dans l'état de propreté identique à son entrée des lieux. Si des objets sont brisés ou détériorés, l'"Hôte" pourra réclamer leur valeur de remplacement. L'accès à la cuisine et à ses équipements est inclus dans la location sous réserve de les nettoyer et de reprendre toutes nourritures et boissons (le forfait ménage n'incluant ni la vaisselle, ni l'entretien des équipements tels le four, la cuisinière, la cafetière, etc).

Les ordures, préalablement placées dans des sacs poubelle, doivent être déposées dans la poubelle verte prévue à cet effet au niveau du parking.

Ordures ménagères

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : poubelle jaune pour les emballages en carton, plastique et métal ; poubelle verte pour les déchets ménagers.

Espace fumeur

Les mégots doivent être impérativement éteints dans des cendriers (et non au sol) qui seront humidifiés puis vidés dans les sacs poubelle à votre départ.

Accueil des animaux

Si le locataire a l'autorisation de séjourner avec son animal domestique, il s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement.

Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

Montant de la réservation

Le montant de la réservation comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après : eau de ville, chauffage, électricité, accès télévision, accès internet et équipements mentionnés dans le descriptif de l'annonce.

Véhicules

Il n'est pas autorisé de garer un véhicule dans l'enceinte du lieu (jardin, cour, etc.)

Il est autorisé de garer vos véhicules dans le jardin – jusqu'à XX véhicules.

Veillez à refermer le portail à chaque entrée et sortie.

Musique

La musique n'est plus autorisée à partir de XX heures.

La musique en extérieur est autorisée.

La musique en extérieur n'est pas autorisée.

La présence d'un DJ est autorisée.

La présence d'un DJ n'est pas autorisée.

Nuisance voisinage

Tout nuisance considérée comme du trouble du voisinage ou tapage nocturne est réprimandé par une amende de 450€, à la charge du locataire occupant l'appartement en date des faits.

Le propriétaire aura la possibilité de refacturer ce montant au locataire.

En cas de problème – En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. **Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.** – En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.